



Département Bâtiment, Architecture, Travaux, Décision n°2025-1022
Ingénierie, Immobilier (BATII)

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de technicien qualité sécurité environnement (QSE) au Département Bâtiment, Architecture, Travaux, Ingénierie, Immobilier (BATII)

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Département Bâtiment, Architecture, Travaux, Ingénierie, Immobilier (BATII) , un emploi de technicien qualité sécurité environnement (QSE), va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Participer à la mise en œuvre et à l'animation de la politique Santé - Sécurité au Travail et Environnementale de la collectivité au sein du Département BATII
- Assurer les missions de conseiller.ère de prévention et l'accompagnement des directions en terme de santé - sécurité au travail et de prévention des risques environnementaux :
 - organiser et réaliser les évaluations des risques (physiques et RPS) et environnementaux pour la mise à jour des plans d'actions (Papripact et document unique)
 - accompagner la mise en oeuvre des mesures de prévention et des règles en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (analyse des accidents/incidents, audits terrain,

tests de situation d'urgence, gestion des déchets d'activité, accueil des nouveaux arrivants, contrôles périodiques, etc)

- contribuer au suivi des expositions des personnels concernant les Agents Chimiques Dangereux (ACD), les produits Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR), le bruit, etc
- préparer le reporting pour la Direction et les services (suivi d'indicateurs, bilans sécurité et environnemental, préparation des groupes de travail F4SCT-BATII, etc)
- participer au pilotage et à la mise en œuvre de projets transversaux (actions d'amélioration)

- Assurer une veille réglementaire pour votre secteur d'activité

Décide,

Article 1 : L'emploi de technicien qualité sécurité environnement (QSE) au Département Bâtiment, Architecture, Travaux, Ingénierie, Immobilier (BATII) est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien, à savoir au minimum 373 et au maximum 592, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 23 OCT. 2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

27 OCT. 2025